

# INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS CH-SUD 77



80 ROUTE DE VALVINS  
SAMOIS S/ SEINE



CENTRE HOSPITALIER  
DU SUD SEINE ET MARNE

FONTAINEBLEAU • MONTEREAU-FAULT-YONNE • NEMOURS

[www.ch-sud-seine-et-marne.fr/professionnels/enseignement/ifsi/](http://www.ch-sud-seine-et-marne.fr/professionnels/enseignement/ifsi/)

# **PROCHAINES RENTREES**

**SEPTEMBRE 2025  
100 PLACES**

**FEVRIER 2026  
80 PLACES**

**POUR LES 2 RENTREES LES VOEUX SE FONT VIA  
LA CAMPAGNE PARCOURSUP 2025**

# L'IFSI DU CH SUD 77



CENTRE HOSPITALIER  
DU SUD SEINE-ET-MARNE

ITAINEBLEAU • MONTEREAU-FAULT-YONNE • NEMOURS

L'institut est rattaché au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, établissement public de référence dans le soin et l'enseignement.

Issu de la fusion des ex centres hospitaliers de Fontainebleau, Montereau-Fault-Yonne et Nemours, l'établissement a été créé en janvier 2017 et a entraîné le regroupement des deux instituts de formations des communes de Fontainebleau et Montereau-Fault-Yonne.

Ils sont sous la coordination d'une même directrice, Mme LENOIRE et bénéficient d'une autorisation du Conseil Régional d'Ile-de-France.



## Médiathèque

Postes informatiques

Connexion wifi

## Bien être

salle de repos aménagée  
tables de pique-nique.

## Hébergement

Des possibilités de logement sont proposées :

- \* dans les résidences étudiantes
- \* par des particuliers

## Vie associative

Association des étudiants,  
représentation de l'IFSI au sein des manifestations locales



# COMPÉTENCES ET APTITUDES POUR LA FORMATION

**INTÉRÊT POUR LES QUESTIONS SANITAIRES  
ET SOCIALES**

**QUALITÉS HUMAINES ET CAPACITÉS  
RELATIONNELLES**

**COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'EXPRESSION  
ORALE ET ÉCRITE**

**APTITUDES À LA DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ET  
MAÎTRISE DES BASES DE L'ARITHMÉTIQUE.**

**COMPÉTENCES ORGANISATIONNELLES ET  
SAVOIR-ÊTRE**





# LA FORMATION D'INFIRMIER(E)

Depuis 2009 et l'universitarisation, la formation est dans un système Licence Master Doctorat.

**Lors de 3 années d'études, 180 ECTS sont à obtenir et 10 compétences à acquérir pour parvenir au diplôme d'Etat.**

L'IFSI travaille en coordination avec l'université Paris-Est Créteil (UPEC) pour les enseignements théoriques.

Les cours sont disponibles en ligne via la plateforme Cristolink

## **un seul objectif:**

Devenir un professionnel responsable, réflexif et autonome

## **une alternance de stage et de cours**

# FORMATION THÉORIQUE

## UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS

La formation est organisée en 59 unités d'enseignement (UE) comprenant 6 champs disciplinaires :

- Sciences humaines, sociales et droit
- Sciences biologiques et médicales
- Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
- Sciences et techniques infirmières, interventions
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
- Méthodes de travail



2100 heures de formation théorique

## 10 COMPÉTENCES A VALIDER

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic clinique dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer, former des professionnels et des personnes en formation



For over 5 years, our company has been providing a proper experience for customers.

# FORMATION CLINIQUE- EN STAGE



Quatres typologies de stage sont obligatoires:

- Soins de courte durée
- Soins en psychiatrie et santé mentale
- Soins de longue durée et soins de suite et réadaptation
- Soins sur les lieux de vie (le secteur libéral, SSIAD, entreprise, école, établissement pénitentiaire...)

Le parcours de stage donne la possibilité d'être confronté aux situations rencontrées en secteur hospitalier et non hospitalier

Nombre de semaines de stages :

Première année : semestre 1 : 5 semaines,  
semestre 2 : 10 semaines

Deuxième année : semestre 3 : 10 semaines,  
semestre 4 : 10 semaines

Troisième année : semestre 5 : 10 semaines,  
semestre 6 : 15 semaines

2100 heures de  
formation  
clinique

**Les stages sont effectués  
principalement sur le CH  
Sud 77:**

**Montereau, Nemours,  
Fontainebleau, ainsi que  
dans les communes  
limitrophes.**

# Financement



**Droits de scolarité pour l'année universitaire : 175€**

**Inscription à la contribution vie étudiante (CVEC) : 100 €**

**Les étudiants boursiers sont exonérés de ces frais sur présentation d'un justificatif**

**Coût de formation**

**Employeurs /OPCO : 9167 €**

**Autofinancement : 8034 €**

**Le coût de la formation peut être pris en charge par le Conseil Régional Ile-de-France dans les cas suivants :**

- Les élèves et étudiants âgés de 25 ans ou moins, inscrits ou non en mission locale, à l'exception faite des apprentis,
- Les élèves et étudiants sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans, à l'exception faite des apprentis,
- Les demandeurs d'emploi inscrits à France travail la date de la rentrée scolaire dont le coût de formation n'est pas pris en charge par France travail,
- Les bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi d'avenir...) y compris en cas de démission,
- Les élèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation,
- Les bénéficiaires du RSA.

## Inclusion Handicap

L'institut s'inscrit dans une démarche d'inclusion pour les personnes en situation de handicap. La référente est Mme MIRANDA.

A l'intérieur du bâtiment, un ascenseur, de larges couloirs ainsi que des sanitaires adaptés sont à disposition des personnes à mobilité réduite.



# INFIRMIER DIPLOMÉ D'ÉTAT

L'infirmier(ère) travaille à partir d'un décret qui décrit l'exercice de la profession et les règles professionnelles.

Ainsi, le décret du 29 juillet 2004 fait entrer la profession d'infirmière dans les dispositions du code de la santé publique.

L'infirmier dispense des soins :

## SUR PRESCRIPTION MÉDICALE (RÔLE PRESCRIT) :

- Il applique et respecte la prescription médicale écrite, datée et signée par le médecin prescripteur, ainsi que les protocoles thérapeutiques et de soins d'urgence que celui-ci a déterminés.
- Il a des connaissances solides sur la prise en soins globale du patient, en pharmacologie, calculs de doses
- ...

## DANS SON CHAMP D'EXERCICE PROPRE (RÔLE PROPRE):

- en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques :
- Il a la compétence pour prendre des initiatives et accomplir les soins liés au maintien de la qualité et de la continuité de la vie.
  - Il est également responsable des actes qu'il assure avec la collaboration des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture qu'il encadre.

Les soins dispensés peuvent être de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé. Ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

Les infirmier(ère)s interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

En établissement de santé, les soins étant assurés 24h/24, les équipes sont réparties sur le matin, l'après-midi et la nuit avec un roulement (sur la base de 35h/semaine). L'infirmier travaille généralement un week-end sur 2 et certains jours fériés.



## Accès au site

A pieds: à 25 min de la gare  
de Fontainebleau Avon

En transport en commun:  
Station "laffemas"

En voiture, l'institut dispose  
d'un parking extérieur  
gratuit

Pour toute information  
[ifsi@ch-sud77.fr](mailto:ifsi@ch-sud77.fr) - 01.64.31.65.31